



Mairie de Carbon-Blanc  
Direction Education-Jeunesse  
Service Péri-scolaire

*PROJET PEDAGOGIQUE*  
*du service périscolaire.*

**Année 2016/2017**

## **Introduction**

### **➤ Le projet pédagogique**

Le projet pédagogique est un contrat de confiance passé entre l'équipe, les intervenants, les enfants, les agents de la collectivité....Il permet de donner un sens aux activités qui sont proposées. C'est en fonction des intentions politiques des élus et du PEDT qu'il est élaboré.

Ce document n'est pas exhaustif, il sera retravaillé tous les ans avec les équipes d'animation et sera si besoin réajusté en cours d'année, car il existe en fonction du public accueilli mais aussi des personnes qui le font vivre.

Tous les animateurs viennent d'horizons différents.

Ils ont des cultures, des conceptions de l'animation, des expériences, des savoir-être et des savoir-faire différents. Toutes ces différences sont une force qu'il suffit d'exploiter afin de répondre aux besoins et aux attentes des enfants.

### **➤ L'accueil périscolaire**

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps en famille et le temps scolaire.

Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école, le matin avant la classe, à la pause méridienne et le soir après l'école.

Au-delà de la garde et de la restauration de l'enfant, il s'agit de créer au travers de l'accueil périscolaire, un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage.

L'accueil périscolaire est déclaré comme un accueil de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Il suit les recommandations de la Protection Maternelle Infantile pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

### **➤ Les Temps Activités Périscolaires**

La réforme des rythmes éducatifs concerne tous les enfants scolarisés sur le territoire de la République. Il s'agit d'une réforme majeure du système éducatif qui a pour objectif de contribuer à lutter contre les inégalités en permettant aux enfants d'accéder à des activités sportives, culturelles ou artistiques.

La commune de Carbon-Blanc a choisi d'élargir la durée de la pause méridienne à 2h afin d'offrir aux enfants un temps de restauration de qualité, calme et conviviale et aussi de mettre en place les TAP.

Sur ce temps méridien, est accueilli plus de 95% de l'effectif de chaque établissement scolaire car les enfants utilisent quotidiennement la restauration scolaire.

La municipalité a donc privilégié ce créneau horaire pour mettre en place ces Temps d'Activités Périscolaire et a fait le choix de la gratuité des ateliers, compte tenu du contexte économique et sociale.

- **Présentation et fonctionnement :**

Les principes communs :

***La constitution des groupes***

Dés la rentrée et pour toute l'année scolaire, tous les enfants (demi pensionnaires et externes) sont inscrits dans un groupe. La répartition en groupe tient compte des niveaux scolaires et de l'affinité des enfants. Dès lors, chaque enfant a un planning hebdomadaire accompagné d'éléments explicatifs permettant à chacun et à leur famille de connaître les différents temps de sa semaine : restauration, ateliers dirigés, ateliers libres et temps de récréation.

Les animateurs accompagneront chaque enfant dans la compréhension et le respect de cette organisation.

Les groupes sont encadrés par 1 animateur pour 18 mineurs en élémentaire et 1 animateur pour 14 mineurs en maternelle.

***Les types d'atelier***

Les ateliers libres regroupent les ateliers « activités proposées » et les ateliers « détente ».

L'atelier détente offre un espace calme et surveillé pour se reposer, lire, écouter des contes ou de la musique.

L'atelier « activités proposées » est un espace surveillé pour des activités ludiques ou manuelles.

L'atelier dirigé permet de découvrir, d'expérimenter.... Chaque enfant pourra participer à un atelier dirigé par semaine sur une durée d'un cycle. (Un cycle va de vacances à vacances).

Les ateliers sont répartis selon les 5 thématiques suivantes :

- Art, culture et création (mime, théâtre, magie, calligraphie, arts plastiques, danses, lecture, contes, activités manuelles...)
- Sciences, technologies et médias (informatique, journal...)
- Découverte et environnement (jardin, potager, découverte des gestes de premiers secours, recyclage...)
- Sport et détente (jeux collectifs, jeux de raquettes, relaxation, détente, sieste musicale...)
- Univers des jeux (jeux libres, jeux du monde, jeux de société, jeux surdimensionnés...)

- **Pour les élémentaires :**

Les ateliers qualifiés de libres sont en accès libre de 12h à 14h et regroupent les ateliers «activités proposées » et les ateliers « détente ».

Les ateliers dirigés ont lieu chaque jour de 12h à 14h par tranche de 45 minutes pour un groupe d'enfant.

Particularités :

Pour les enfants ne mangeant pas à la cantine (externe), le retour à l'école peut se faire entre 13h20 et 13h25. Les enfants peuvent alors soit intégrer un atelier libre ou jouer dans la cour.

Les externes peuvent également revenir entre 13h50 et 14h, ils sont alors accueillis par les enseignants pour le retour en classe.

- **Pour les maternels :**

Le temps des ateliers est réservé aux enfants de moyenne section (MS) et de grande section (GS) car les enfants de petite section (PS) sont en temps de sieste à partir de 13h.

Les enfants sont répartis en 4 groupes, chaque jour un groupe participe à un atelier dirigé de 13h à 13h45.

Les 3 autres groupes auront le choix entre 3 ateliers libres sur le créneau 12h -12h45.

Tous les enfants auront un temps de récréation avant le retour en classe.

Particularités :

Pour les enfants ne mangeant pas à la cantine (externes), le retour à l'école peut se faire entre 13h15 et 13h20.

Les enfants de Petite Section vont à la sieste. Les enfants de MS et GS sont accueillis par un animateur en temps libre.

Les externes peuvent également revenir entre 13h50 et 14h, ils sont alors pris en charge par les enseignants.

## **1/ PROJET POLIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE**

Les volontés politiques citées ci-dessous ont été travaillées par les élus.

- **ADAPTATION DES MOYENS AUX NOUVEAUX BESOINS**

- Soutenir les structures et services existants (crèche, assistantes maternelles...)
- Développer les différents dispositifs de mode de garde sur la commune (MAM, crèche privée...) afin de mieux répondre aux besoins des familles et à l'accroissement démographique de la commune.
- Périscolaire et extrascolaire.

- **DYNAMISER LE PEDT**

- Accompagnement à la scolarité
- Développement de la méthodologie (tenue de cahier de texte, organisation, autonomie de l'enfant ...) par le biais d'appel à projet. (CAF)

- **RAPPROCHEMENT ENTRE USAGERS ET SERVICES**

- Renforcer et développer l'accès aux services publics petite enfance, enfance en diversifiant les modes de communication (site internet, réseaux sociaux..) et les services en ligne.

- **TRANSVERSALITE ENTRE LES SERVICES ET LES ACTEURS**

- Intégrer la politique enfance, enfance de façons transversales vers les politiques sociales, culturelles, sportives et environnementales de la commune. (Agenda 21, accessibilité...) avec les différents acteurs ALSH, Ludothèque, Médiathèque, APS-TAP...

## 2/ PROJET PEDAGOGIQUE

Pour le service périscolaire, sur la période 2016-2017, le fonctionnement et les propositions de nos structures sont basés sur les fondements suivant :

- \* prendre en compte les demandes de l'enfant afin qu'il soit acteur de ses loisirs.
- \* responsabiliser les enfants dans la participation de la vie collective des structures.
- \* aborder et respecter les droits de l'enfant.

### Pour le public élémentaire

Les équipes d'animation élémentaires vont axer leurs actions pour :

- **FAVORISER L'AUTONOMIE PARTICIPATIVE ET CITOYENNE DES ENFANTS**

**- Permettre à chaque enfant de s'exprimer à travers plusieurs pratiques culturelles et artistiques en développant son imaginaire, sa motricité fine et les différents langages.**

Nous travaillerons l'expression et l'esprit critique à travers la création d'un journal, d'activités manuelles autour des fêtes traditionnelles, des manifestations de la ville et la création de mascotte. La création de scènes théâtralisées, basé sur l'humour et la parodie du public sénior sera faite avec l'aide d'un intervenant.

Un partenariat avec la médiathèque va sensibiliser les enfants aux handicaps, à la différence, au découpage de film, au fantastique et à l'imaginaire à partir d'album jeunesse.

L'expression corporelle sera abordée par le biais d'atelier cirque, accrogym ,...

**- Eveiller les enfants à une conscience éco citoyenne à travers des actions de protection et de respect de l'environnement.**

Par différentes animations, nous aborderons les biens faits de l'alimentation sur le corps et la santé ; tout particulièrement autour de l'équilibre alimentaire et de la confection de menu.

Les gestes de premier secours compléteront la notion de citoyenneté.

Nous aiguiseront la prise de conscience sur l'environnement avec la création de mascotte, de marionnettes avec des matériaux recyclés.

Des expériences scientifiques sur les états de l'eau et le gaspillage alimentaire contribueront à poursuivre le travail.

**- Sensibiliser les enfants aux droits, valeurs et normes qui régissent la société et leur environnement proche.**

Les gestes de premiers secours inculquent aux enfants des valeurs de civisme et d'entraide.

Nous évoquerons les droits et les devoirs de chacun et d'un collectif au sein d'un établissement scolaire et plus largement dans la société aux travers de jeu de société, de création d'affiche et de projet collectif.

**- Intégrer des notions, des valeurs d'entraide, de partage, de respect de dépassement de soi aux travers d'activités sportives.**

En pratiquant des sports et des jeux collectifs, nous aborderons le respect vis-à-vis de ses coéquipiers ou de ses adversaires.

La notion de dépassement de soi sera abordée par des séances progressives et adaptées, planifiées dans le cycle.

### Pour le public maternel

Les équipes d'animation maternelles centreront leur travail sur **l'Éducation au Développement Durable**.

Après une réflexion et de nombreux échanges, nous déclinons cet item de la façon suivante :

- **Le recyclage:**

Cette notion est abordée quotidiennement lors de la mise en place d'activités manuelles, lors de sollicitation des familles pour l'apport de matériel.

Une sensibilisation au tri est également pratiquée auprès des enfants.

La collecte des bouchons d'amour complète nos actions.

- **Le gaspillage alimentaire et la biodiversité**

Des actions ponctuelles vont être menées pour :

- sensibiliser les enfants à la faune et la flore de leur environnement proche.
- comprendre les interactions et les mécanismes de la biodiversité.

- **La solidarité et la cohésion sociale:**

Au sein de « la vie » de nos structures, la socialisation et le vivre ensemble sont au cœur de nos actions de part le collectif accueilli et de part les valeurs éducatives que nous transmettons à travers de nos animations ludiques.

Cette année, nous accentuerons le travail en partenariat avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves et les partenaires dans l'objectif de créer une cohésion.

- **L'Ouverture sur le monde**

Cette thématique est fondée sur les deux axes suivant :

-axe culturel : les enfants s'impliqueront dans les manifestations locales.

Nos actions seront également renforcées par l'intervention de partenaire spécialisé.

-axe artistique :

faire découvrir aux enfants les différents domaines artistiques (danse/chant/arts plastiques/musique/expression scénique...)

développer l'imaginaire individuel, la créativité de chaque enfant pour son épanouissement personnel et au sein du collectif

- **La santé et le bien être**

Cette thématique sera abordée à travers le sport pour :

- Permettre à l'enfant de développer sa motricité
- Inscrire les enfants dans une démarche de progression
- Intégrer les valeurs et notion collectives : d'entraide, de partage et de respect.

A travers l'hygiène et la sécurité pour :

- Développer l'autonomie de l'enfant
- acquérir des réflexes en matière d'hygiène
- sensibiliser les enfants à la notion du vivre ensemble

### **3/ PRESENTATION DES STRUCTURES**

Les accueils périscolaires sont organisés et gérés directement par la commune de Carbon-Blanc et accueillent les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles.

L'équipe d'animation tient la comptabilité des présences des enfants sur les différents créneaux par le biais d'un Smartphone.

#### ***Ouverture des structures :***

Les accueils périscolaires sont ouverts les jours d'école, aux horaires indiqués ci-dessous.

Une spécificité est mise en place pour le mercredi midi ; l'accueil périscolaire est ouvert sur chaque école de 11h45 à 12h30 pour les enfants non inscrits aux ALSH.

***Entre 7h et 7h30*** : garderie centralisée à l'école Barbou tous les enfants scolarisés dans la commune et inscrits aux prestations municipales peuvent prétendre à cet accueil.

Les enfants seront acheminés par le transport scolaire jusqu'à leur école de rattachement aux alentours de 8h.

***7h-8h45*** : Accueil échelonné des enfants dans chaque école. L'accueil périscolaire est aménagé pour que chaque enfant puisse commencer sa journée à son rythme. Plusieurs coins sont proposés :

- Un coin détente : lecture, dessins,...
- Un coin ludique : jeux symboliques, jeux de société,...
- Un coin jeux collectifs à l'extérieur : jeux spontanés dans la cour

***8h45 – 12h*** : Enseignement en classe

***12h-14h*** : durant la pause méridienne, les enfants peuvent se restaurer, se détendre en récréation ou bien participer à des ateliers dirigés et des ateliers libres. (cf. introduction de ce document).

***14h-16h*** : Enseignement en classe

***16h-19h*** : Accueil périscolaire : regroupement des enfants dans un lieu précis, pointage de tous les enfants, prise des goûters fournis par les familles ou par la collectivité pour les maternels et proposition des animations.



Du lundi au jeudi, à partir de 17h30, dans les écoles élémentaires, une salle est à disposition des enfants afin qu'ils puissent faire leurs devoirs en autonomie.  
Le départ des enfants s'effectue de manière échelonnée.

**Les intervenants** : Les indépendants ou membre d'une association viennent apporter une plus value aux animations déjà mises en place. Les intervenants sont toujours accompagnés d'un animateur référent de l'école. L'équipe d'encadrement est garante de la sécurité affective et physique des enfants ainsi que des orientations définies dans ce projet pédagogique.

**Transport scolaire** : il est assuré par un prestataire de Bordeaux Métropole.

Il achemine les enfants le matin de leur arrêt à leur école de référence ou de la garderie Barbou à leur école de référence.

Le soir, le départ se fait des écoles à destination des arrêts du parcours.

Il permet également l'acheminement des enfants fréquentant l'école multisports sur les structures sportives.

➤ **Les accueils périscolaires élémentaires**

*Accueil périscolaire de l'élémentaire Barbou*

L'APS est situé au sein de l'école élémentaire. Il est habilité à recevoir 70 enfants, âgés de 6 à 11 ans. L'établissement scolaire compte 299 élèves répartis sur 12 classes dont une classe ULIS.

**Implantation** : 22 avenue Vignau-Anglade  
33560 Carbon-Blanc.  
05/56/06/13/50

**N° organisateur DDCS** : 0330290CL000614

**Les locaux disponibles** : Salle Philippe Madrelle (salle polyvalente), Salle information, Salle arts plastiques, Un réfectoire, Salle d'accueil périscolaire.

**L'extérieur** : deux cours d'école (une pour les enfants du cycle 2 et une pour les enfants du cycle3)

**Structures à proximité du site** : Parc Favols, Médiathèque, Cinéma, Ludothèque, City stade.

**Dispositif extra scolaire spécifique aux élémentaires**: les enfants fréquentant la section Tennis, l'école multisports et la section musique sont récupérés par les éducateurs ou adultes des sections à la sortie de l'école.

**L'équipe** : elle se compose de 6 agents dont un directeur BAFD, un directeur adjoint et de 4 animateurs qualifiés du BAFA.

Les animateurs ont un emploi du temps qui varie suivant les jours et le taux de fréquentation des enfants. Chacun peut être amené à rester plus longtemps sur le site si le taux d'encadrement imposé par la DDCS n'est pas respecté soit 1 animateur pour 14 enfants.

## *Accueil périscolaire de l'élémentaire Pasteur*

L'APS est situé au sein de l'école élémentaire. Il est habilité à recevoir 70 enfants, âgés de 6 à 11 ans. L'établissement scolaire compte 248 élèves répartis sur 9 classes.

**Implantation** : rue Jean Rostand  
33560 Carbon-Blanc.  
05/56/74/94/19

**N° organisateur DDCS** : 0330290CL000714

**Les locaux disponibles** : Un réfectoire, Salle d'accueil périscolaire, une salle informatique, une bibliothèque, une salle libre, un atelier.

**L'extérieur** : une cour d'école aménagée d'un panneau de basket, de bancs et d'un préau.

**Structures à proximité du site** : Petit bois, Complexe sportif Gaston Lacoste, Ecole maternelle, Maison Petite Enfance.

**Dispositif extra scolaire spécifique aux élémentaires**: les enfants fréquentant la section Tennis, l'école multisports et la section musique sont récupérés par les éducateurs ou adultes des sections à la sortie de l'école.

**L'équipe** : elle se compose de 6 agents dont un directeur BAFD, un directeur adjoint et de 4 animateurs qualifiés du BAFA.

Les animateurs ont un emploi du temps qui varie suivant les jours et le taux de fréquentation des enfants. Chacun peut être amené à rester plus longtemps sur le site si le taux d'encadrement imposé par la DDCS n'est pas respecté soit 1 animateur pour 14 enfants.

➤ **Les accueils périscolaires maternels**

*Accueil périscolaire de la maternelle Pasteur*

L'APS est situé au sein de l'école maternelle Pasteur. Il est habilité à recevoir 40 enfants, âgés de 3 à 6 ans. L'établissement compte 166 élèves répartis sur 6 classes.

**Implantation** : rue Jean Rostand  
33560 Carbon-Blanc.  
06/42/29/06/41

**N° organisateur DDCS** : 0330290CL000514

**Les locaux disponibles** : deux cours, Salle de jeu (matériel sportif et téléviseur), Salle verte (activités manuelles) + salle informatique, Un réfectoire, Salle d'accueil périscolaire et atelier attenant.

**L'extérieur** : Cour du haut aménagée d'une structure de jeu, d'un panneau de basket et potager.  
Cour du bas aménagée d'une structure de jeu, d'un panneau de basket, trottinettes et vélos.

**Structures à proximité du site** : Petit bois, Complexe sportif Gaston Lacoste, Ecole élémentaire et Maison Petite Enfance

**L'équipe** : elle se compose de 4 agents dont un directeur stagiaire BAFD/BPJEPS, un directeur adjoint DUT Animation et de 1 agent qualifié du BAFA et 1 agent non qualifié en cours de formation. Les animateurs ont un emploi du temps qui varie suivant les jours et le taux de fréquentation des enfants. Chacun peut être amené à rester plus longtemps sur le site si le taux d'encadrement imposé par la DDCS n'est pas respecté soit 1 animateur pour 10 enfants.

## *Accueil périscolaire de la maternelle Prévert*

L'APS est situé au sein de l'école maternelle. Il est habilité à recevoir 40 enfants, âgés de 3 à 6ans.  
L'établissement compte 130 élèves répartis sur 5 classes.

**Implantation** : 41 rue de la lande  
33560 Carbon-Blanc.  
05/56/06/64/55

**N° organisateur DDCS** : 0330290CL000814

**Les locaux disponibles** : deux cours, Salle de jeu, Un réfectoire, Salle d'accueil périscolaire.

**L'extérieur** : la cour est aménagée de structures de jeu, d'un potager et d'un poulailler  
Une arène, un coin ombragé.

**Structures à proximité du site** : la caserne des pompiers, la plaine des sports du Faysan, le collège et l'accueil de loisirs primaire, les jardins d'Ombeline (maison de retraite).

**L'équipe** : elle se compose de 4 agents dont un directeur stagiaire BPJEPS, un directeur adjoint en stage BPJEPS, 1 agent qualifié du BAFA et une ATSEM.

Les animateurs ont un emploi du temps qui varie suivant les jours et le taux de fréquentation des enfants.  
Chacun peut être amené à rester plus longtemps sur le site si le taux d'encadrement imposé par la DDCS n'est pas respecté soit 1 animateur pour 10 enfants.

## **4/ ORGANISATION DE TRAVAIL DES EQUIPES**

### **➤ Les réunions**

Les équipes maternelles et élémentaires se réunissent régulièrement pour :

- Préparer les activités, les grands jeux, les défis, les passerelles.....
- Analyser leur travail en se référant au projet pédagogique
- Réfléchir à la mise en place de projet, aux moyens nécessaires...,

Les équipes ont à leur disposition une documentation (fichiers d'activités, réglementation..), accès à la médiathèque et à la ludothèque.

### **➤ Les missions des directeurs et directeurs adjoints**

La gestion matérielle et administrative

Les relations avec les partenaires

Les relations avec les institutions de la collectivité.

Les relations avec les familles

Le suivi des projets

L'animation de l'équipe

L'animation et l'encadrement des enfants

Vérifier les fiches sanitaires et prendre connaissance des problèmes de santé des enfants

### **➤ Les missions des animateurs**

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire ; il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

- Au près des enfants :

Accueillir de manière individualisée l'enfant et sa famille.

Privilégier la communication et l'échange d'informations avec les familles ainsi qu'avec l'équipe d'animation.

Etre à l'écoute des enfants, rester disponible et répondre à leurs demandes.

Garantir la sécurité physique et affective de chaque enfant et être garant du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.

Participer et veiller au bon déroulement des activités réalisées y compris celles encadrées par un intervenant extérieur.

Etre force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas

Adapter les activités à l'âge des enfants

- Au près de ses collègues :

Respecter ses horaires de travail

Prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif

S'informer, se former et informer.

Respecter ses collègues

Respecter le travail de l'autre

Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action

Etre responsable des actions qu'il mène.

Prendre des initiatives.

Elaborer des activités en cohérence avec le projet pédagogique.

S'enrichir de la vie collective et des expériences des autres animateurs.

Participer de manière active aux réunions de préparation, d'évaluation.

Travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre.

Préparer les activités, leurs mises en place et leurs rangements.

Respecter le matériel

Les animateurs laisseront à l'enfant le choix de son activité en groupe ou individuelle, dans la salle d'accueil ou dans la cour selon les conditions météorologiques.

### ➤ Volontés du service en matière d'animation

En plus des activités classiques proposées sur le temps périscolaire, les animateurs proposeront des animations liées aux manifestations locales organisées toute l'année par la ville ou les associations (expositions, Semaine bleue, marché de Noël, Carnaval, fête de la musique, etc.).

Un grand jeu basé sur une thématique ludique et attrayante sera proposé aux enfants chaque mois. Les parents peuvent alors être sollicités pour leur présence, l'apport d'accessoires, l'apport de matériel de récupération, la confection de pâtisseries...

Un planning hebdomadaire des animations proposées sur le temps des APS et sur le temps de la pause méridienne est affiché sur chaque structure.

Selon les animations mises en place, des intervenants extérieurs peuvent venir renforcer ponctuellement les compétences des animateurs. Les enfants seront néanmoins sous la responsabilité de l'animateur en charge du groupe.

Des passerelles entre les écoles maternelles et élémentaires se feront à partir du mois de mai.

Ce canevas de travail n'est en rien figé, des modifications pourront être amenées par l'apport de nouvelles idées, par l'envie des enfants, par des projets émis par les animateurs, par les suggestions des élus, des enseignants...à condition de correspondre aux objectifs notés dans le projet pédagogique.

## **5/ LA COMMUNICATION**

Une plaquette d'information sur la présentation et le fonctionnement de la pause méridienne dans les écoles élémentaires et maternelles a été remise à chaque famille à la rentrée scolaire 2014/2015. Celle-ci est distribuée aux nouveaux usagers lors de l'inscription scolaire de leurs enfants, âgés de 3 à 10 ans, en Mairie.

Un trombinoscope des équipes d'animation, de chaque site, est réalisé, à chaque rentrée scolaire, pour faciliter l'identification des agents. Celui-ci est affiché sur site et mis en ligne sur le site de la ville.

Le programme des animations proposées, sur le temps périscolaire et sur la pause méridienne, est également affiché sur chaque structure et mis en ligne sur le site de la ville.

Sur chaque site, une rencontre parents/responsable du pôle périscolaire est planifiée fin septembre-début octobre afin de présenter le contenu des ateliers dirigés et de répondre aux interrogations individuelles des familles.

Une rencontre sera organisée, par chaque responsable d'accueil périscolaire, en fin de cycle pour présenter le travail réalisé par les enfants sur le cycle.

La responsable du pôle, les directeurs, les directeurs adjoints et les animateurs se tiennent disponibles à toutes demandes, remarques émanant des enfants ou de leurs familles.

Le règlement du pôle périscolaire et le projet pédagogique du pôle sont disponibles sur chaque structure, sur le site de la ville et au sein de la Mairie.

Un porte vue montrant les moments forts sera réalisé dans chaque école maternelle et circulera dans les familles.

## **6/ RECOMMANDATIONS ET PROTOCOLE EN MATIERE DE SANTE**

### **➤ La santé**

En début d'année scolaire, les représentants légaux rempliront avec précision la fiche sanitaire de liaison.

Cette fiche suit l'enfant dans tous ses déplacements. C'est un document indispensable si des mesures doivent être prises par rapport à l'état de santé de l'enfant: hospitalisation, intervention



chirurgicale, traitement médical. Il représente le lien entre les parents et l'équipe d'animateurs à qui l'enfant est confié.

Il doit impérativement être retourné dûment complété avant l'accueil de l'enfant, faute de quoi l'enfant ne pourra être accepté.

Les parents doivent y noter leurs observations particulières et donner un ou plusieurs numéros de téléphone où ils pourront être joints en cas de besoin.

Tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques devra être signalé impérativement et sans délai aux services Périscolaire et Facturation.

Les représentants légaux ou désignés devront être impérativement joignables pendant le temps d'accueil de leur enfant.

Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants, sauf si un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le prévoit. Aussi les parents veilleront à ne pas confier au service un enfant malade. Dans le cadre d'un PAI, les parents devront transmettre au service la totalité de la prescription médicale, en cas de non transmission des médicaments, la collectivité décline toute responsabilité.

En cas de maladie ou d'accident, les responsables de l'accueil prendront conseil auprès du Médecin du SAMU (15). Les responsables suivront les instructions du Médecin. Les représentants légaux seront informés et le cas échéant, devront prendre en charge leur enfant à l'hôpital comme l'exigent les services hospitaliers.

L'accueil d'enfants présentant un handicap, troubles de santé chronique ou psychologiques sera soumis à l'avis des professionnels en charge de l'enfant, conformément au règlement.

### ➤ Le PAI

Pour les enfants qui suivent un régime alimentaire, qui présentent des allergies spécifiques, qui souffrent d'une maladie nécessitant la prise d'un médicament régulier ou en cas d'urgence, les représentants légaux sont invités à le signaler dès l'inscription afin qu'un protocole individualisé soit mis en place.

Il sera alors conclu et signé par les représentants légaux, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi par le Médecin traitant, éventuellement le Médecin PMI, les représentants légaux et la mairie (***circulaire n 2003-135 du 08/09/2003***).

## **7/ LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION :**

Le dossier administratif (dossier aux prestations municipales), est à compléter et à retourner au service facturation de la mairie de Carbon-Blanc avec les documents suivants :

- Pour les parents séparés ou divorcés : photocopie du jugement décidant de l'exercice de l'autorité parentale.
- Un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) ou une déclaration sur l'honneur.
- Le n° allocataire CAF.
- Les avis d'imposition et les déclarations de revenus en cas de non autorisation à l'accès au fichier CAF PRO ou en cas d'absence de revenus.
- La fiche Sanitaire de Liaison.

## **8/ FACTURATION**

### **➤ Les tarifs**

La participation des familles est révisée chaque année au mois de janvier d'après les justificatifs fournis ou la déclaration faite à la CAF (fichier CAFPRO).

L'accès au fichier CAFPRO nécessite une autorisation écrite des parents.

En l'absence de ces justificatifs, le tarif maximum sera appliqué.

La participation des parents pourra être exceptionnellement revue en cours d'année en fonction du changement de situation familiale ou des revenus sur justificatifs.

Le paiement est mensuel.

### **➤ Mode de règlement**

La facturation est établie par les services de la mairie.

Toute réclamation concernant la facture doit être évoquée avec le service facturation de la Mairie. Une éventuelle régularisation interviendra sur la facture du mois suivant à l'issue de l'arbitrage rendu.

Le règlement doit être effectué chaque mois à terme échu par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Trésorerie dont l'adresse figure sur la facture.
- Prélèvement automatique
- Chèques Emploi Service Universel (CESU)
- Paiement en ligne (TIPI)
- Paiement par carte bancaire (par téléphone ou sur place).

Tout retard de paiement injustifié pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du service sans faire obstacle au recouvrement d'office des sommes dues.

Toutefois les familles éprouvant des difficultés financières ponctuelles peuvent en avertir la Direction. Des mesures adaptées exceptionnelles pourront être étudiées en liaison avec les services sociaux.